

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE LORIENT

-----  
MAIRIE DE LARMOR-PLAGE  
-----

## ARRETE MUNICIPAL N° 13233 DU 28 MARS 2024

### OBJET :

**LE MAIRE DE LARMOR-PLAGE,**

Modification circulation  
rue de Quéhello

-Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants,  
- Vu le Code de la Route,

—

Risque de chute d'antenne  
« râteau »

- Considérant le risque de chute imminent d'une antenne « râteau » situé sur le toit de la maison du n°2 rue de Quéhello,  
-Considérant qu'il importe de sécuriser les lieux en interdisant la circulation des véhicules et des piétons devant le n°2 rue de Quéhello,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : A partir du jeudi 28 mars 2024 et jusqu'à l'intervention d'une entreprise afin de sécuriser l'antenne « râteau » sur le toit du n°2 rue de Quéhello, la circulation des véhicules et des piétons sera interdite entre la rue des Trois Pierres et la rue de Kerderff.

**ARTICLE 2** : Les déviations et barrières seront mises en place par les services techniques de la commune.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

